



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE À HUIS CLOS, PAR VISIOCONFÉRENCE, LE 7 JUIN 2021, À 20 H 10, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture, Parise Cormier et Suzanne Demers et messieurs Denis Roy, Magella Tremblay et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Ouverture de la séance	Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.
Rés. #21-184 Séance à huis clos	Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu; Que les conseillers municipaux acceptent que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.
Rés. #21-185 Procès-verbal du 3 mai 2021	Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu; Que les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal du 3 mai 2021, tel que rédigé.
Rés. #21-186 Procès-verbal du 10 mai 2021	Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu; Que les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal du 10 mai 2021, tel que rédigé.
Rés. #21-187 Procès-verbal du 31 mai 2021	Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu; Que les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal du 31 mai 2021, tel que rédigé.
Rés. #21-188 Comptes du mois	Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu; Que les membres du conseil municipal autorisent le paiement des dépenses du mois de mai 2021, d'une somme de 196 659,66 \$ telles que présentées au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.
Rés. #21-189 Compte du mois - Règl #18-730 (parc de la Sablière)	Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu; Que les membres du conseil municipal autorisent le paiement des dépenses du mois de mai 2021 du règlement #18-730 (travaux d'aménagement au parc de la Sablière), au montant total de 2 173,82 \$ telles que présentées au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.



No de résolution
ou annotation

Rés. #21-190
Compte du mois - Règlement #20-777 (rues de la Sagamité, du Faubourg et du Moulin)

Rés. #21-191
Compte du mois - Règlement #20-780 (réfection de voirie - rue du Boisé)

Rés. #21-192
Compte du mois - Règlement #21-800 (réfection de voirie du rang Sainte-Marie)

Rés. #21-193
Attribution du contrat - Acquisition pelle mécanique

Rés. #21-194
Appel d'offres - Travaux de réfection de la voirie rang Sainte-Marie

Rés. #21-195
Appel d'offres - Travaux de restauration de la grange

Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu;

Que les membres du conseil municipal autorisent le paiement des dépenses du mois de mai 2021 du règlement #20-777 (travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de réfection de la voirie des rues de la Sagamité, du Faubourg et du Moulin), au montant total de 277 659,10 \$ telles que présentées au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu;

Que les membres du conseil municipal autorisent le paiement des dépenses du mois de mai 2021 du règlement #20-780 (travaux de réfection de la voirie de la rue du Boisé), au montant total de 43 600,95 \$ telles que présentées au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu;

Que les membres du conseil municipal autorisent le paiement des dépenses du mois de mai 2021 du règlement #21-800 (travaux de réfection de voirie du rang Sainte-Marie), au montant total de 4 024,13 \$ telles que présentées au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Attendu que la Municipalité est allée en appel d'offres pour l'acquisition d'une pelle mécanique;

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

Entreprises	Conformité	Prix (taxes incluses)
Équipements Plannord ltée	O	361 780,33
Toromont CAT		448 977,38

Attendu que le coût d'acquisition de la pelle excède le budget prévu au règlement;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu;

Que les membres du conseil municipal accordent le contrat pour l'acquisition de la pelle mécanique au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Équipements Plannord ltée pour un montant de 361 780,33 \$ (taxes incluses). L'octroi du contrat est conditionnel à l'obtention du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu;

Que les membres du conseil municipal fassent paraître un appel d'offres pour obtenir des soumissions pour la réfection de la voirie du rang Sainte-Marie.

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu;

Que les membres du conseil municipal fassent paraître un appel d'offres pour obtenir des soumissions pour la restauration de la grange du village située à côté de l'église.



No de résolution
ou annotation

Rés. #21-196
Invitation
pour la
vérification
comptable

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu;

Que les membres du conseil municipal aillent sur invitation pour les services professionnels concernant la vérification comptable externe pour les années financières 2020, 2021, 2022 et 2023.

Rés. #21-197
Honoraires
professionnels
- Surveillance
de chantier
(Règlement
#20-777)

Attendu que la Municipalité est allée en appel d'offres au mois d'août 2019 pour la réfection d'aqueduc, d'égout et la réfection de la voirie pour les rues de la Sagamité et du Faubourg;

Attendu que la Municipalité a modifié le projet pour y ajouter la rue du Moulin et le boulevard les Neiges;

Attendu que le mandat de surveillance du chantier initial était d'une durée de 4 semaines;

Attendu que l'ajout des travaux supplémentaires nécessite de réviser les honoraires professionnels de surveillance de bureau et de chantier;

En conséquence :

Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu;

Que les membres du conseil municipal acceptent les honoraires professionnels supplémentaires de surveillance de bureau et de chantier pour le projet de remplacement de l'aqueduc, d'égout et de la réfection de la voirie des rues de la Sagamité, du Faubourg, du boulevard les Neiges et du Moulin pour un montant forfaitaire de 22 500 \$ plus taxes applicables, selon l'offre de service du 31 mai 2021 de la firme WSP Canada inc.

Rés. #21-198
Aide
financière -
Santé globale
des personnes
âînées dans
le contexte
de pandémie

Attendu que grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre de la *Politique gouvernementale de prévention en santé* (PGPS), considérant le contexte d'urgence actuel dû à la pandémie et ses conséquences sur la santé des personnes âînées, cet appel de projets vient soutenir les municipalités qui souhaitent améliorer, maintenir ou développer les services offerts aux âînés en matière de saines habitudes de vie, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

En conséquence :

Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu;

Que les membres du conseil municipal autorisent monsieur Martin Pouliot, directeur des loisirs et de la culture, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

Rés. #21-199
Aide
financière -
Marché public
de Saint-
Ferréol-les-
Neiges

Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu;

Que les membres du conseil municipal autorisent monsieur Martin Pouliot, directeur des loisirs et de la culture, à déposer une demande de financement pour un montant total de 2 500 \$ dans le cadre du *Programme d'aide financière 2021 aux Marchés Publics de L'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2020-2022*, pour la réalisation du Marché public de Saint-Ferréol-les-Neiges qui aura lieu du 4 juillet au 10 octobre 2021 et à signer l'entente entre la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges et la Communauté métropolitaine de Québec.



No de résolution
ou annotation

- Rés. #21-200
Aide
financière -
Québec
Mega Trail
- Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu;
Que les membres du conseil municipal accordent une aide financière de 1 000 \$ à la Corporation des Événements de Trail Running Québec pour l'événement Québec Mega Trail qui se déroulera au Mont-Sainte-Anne et sur le territoire de Saint-Ferréol-les-Neiges du 12 au 15 août 2021.
- Rés. #21-201
Transport
Camp de jour
- Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu;
Que les membres du conseil municipal accordent le contrat à Autobus Beaupré pour le transport des jeunes des camps de jour 2021 pour la période du 28 juin au 13 août au montant suivant :
 - De Saint-Tite-des-Caps vers le camping du Mont-Sainte-Anne (aller-retour) : 10 200 \$ plus taxes applicables, pour le camp Les Explorateurs.
 - Du camping du Mont-Sainte-Anne au Centre Sainte-Anne à Sainte-Anne-de-Beaupré (aller-retour) : 1 751,65 \$ plus taxes applicables, pour le camp Ados-Aventure.
- Rés. #21-202
Servitude de
passage - Rue
de la Reine
- Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu;
Que les membres du conseil municipal autorisent monsieur François Drouin, directeur général, à signer le protocole d'entente avec madame Julie Côté et monsieur Frédéric Pouliot concernant l'autorisation de passage au bout de la rue de la Reine.
- Rés. #21-203
Annulation du
statut de rue
projetée pour
le lot 6 091
609 (rue
Giguère)
- Attendu que le projet de subdivision de la rue Giguère qui a été approuvé prévoyait une rue perpendiculaire qui relieraient les rues du village, entre elles;
Attendu que le lot 6 091 609 sur lequel la rue projetée en direction ouest n'est pas municipalisée;
Attendu que la propriétaire du lot 6 091 609 demande que la Municipalité annule le caractère de rue au lot en question, pour qu'elle puisse le vendre pour construction;
Attendu que la construction d'une rue sur le lot 6 091 609 présente des difficultés à boucler avec les rues à l'ouest, en raison de la présence de contraintes (construction, zone humide, subdivision de terrain);
En conséquence :
Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu;
Que les membres du conseil municipal annulent le caractère de rue projetée au lot 6 091 609.
- Rés. #21-204
Abolition des
frais de retard
à la
bibliothèque
- Attendu que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges facture actuellement des frais de retard pour tous les livres rapportés à l'extérieur du délai prévu;
Attendu que la Municipalité fait partie du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches et que ce dernier recommande l'abolition des frais de retard;
En conséquence :
Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu;
Que les membres du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges abolissent les frais de retard pour les retours de livres;
Que les membres du conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges excluent de cette annulation tous les frais reliés aux livres perdus ou endommagés.



No de résolution
ou annotation

Rés. #21-205
Nomination
sur le conseil
d'administration
de l'OBNL
centre de
plein air du
Mont-Sainte-
Anne

Attendu que le gouvernement est résolu à faire rayonner davantage le Mont-Sainte-Anne;
Attendu que le gouvernement entend travailler avec les parties prenantes locales;
Attendu que la communauté a élaboré un plan de développement pour le secteur est en partenariat avec les associations locales de plein air, soit le plan intitulé Centre de plein air Mont-Sainte-Anne (CPAMSA);
Attendu que le plan a fait l'objet de multiples consultations et a reçu un accueil favorable de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de la Municipalité;
Attendu que la gouvernance du plan CPAMSA prévoit la création d'un OBNL avec des représentants des clubs sportifs, entreprises touristiques, utilisateurs du territoire et des élus locaux au conseil d'administration;
Attendu que la Sépaq peut confier la gestion du secteur est à un autre opérateur à l'échéance en 2029;
Attendu que la Sépaq a fait parvenir un avis de non-respect de l'entente à l'opérateur actuel;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et appuyé par madame Louise Thouin et majoritairement résolu;

Que les membres du conseil municipal nomment madame Parise Cormier, mairesse :

- À siéger au conseil d'administration de l'OBNL Centre de plein air Mont-Sainte-Anne;
- À transmettre une copie de la présente résolution à M. Jean-Pierre Dufour de l'OBNL, à M. Pierre Lefrançois de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Mme Geneviève Guilbault, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx et à la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Mme Émilie Foster.

Vote

Pour : Magella Tremblay, Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture et Denis Roy

Contre : Suzanne Demers et Réjean Morency

Rés. #21-206
Mandat -
Négociation
de la
convention
collective

Attendu que la convention collective des syndiqués de la Municipalité s'est terminée le 31 décembre 2020;
Attendu que les pourparlers pour la négociation de la convention collective vont débuter à court terme;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu;

Que les membres du conseil municipal retiennent les services de l'étude légale Therrien, Couture, Joli-Cœur SENCRL pour la négociation de la convention collective des employé(e)s syndiqués.



No de résolution
ou annotation

Rés. #21-207
Mandat de sondage et forage

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu;

Que les membres du conseil municipal mandatent la firme FNX-Innov à faire une étude pédologique pour les projets de l'avenue royale et du rang Sainte-Marie tel que la soumission reçue, datée du 28 mai 2021.

Explication sur la dérogation mineure au 79, rue des Cigales

Le directeur général, monsieur François Drouin, donne des explications sur la demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme un lot créé à même le lot #6 092 517 (rue des Cigales) dont la superficie de celui-ci est de 3 595,5 mètres carrés et la profondeur de 32,8 mètres alors que la superficie minimale exigée est de 4 000 mètres carrés et la profondeur minimale exigée est de 75 mètres comme prescrit à l'article 29 du règlement de lotissement #15-675.

Le directeur général mentionne que la Municipalité n'a pas reçu de commentaire depuis l'affichage de l'avis public.

Rés. #21-208
Décision sur la dérogation mineure au 79, rue des Cigales

Attendu la demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme un lot créé à même le lot #6 092 517 (rue des Cigales) dont la superficie de celui-ci est de 3 595,5 mètres carrés et la profondeur de 32,8 mètres alors que la superficie minimale exigée est de 4 000 mètres carrés et la profondeur minimale exigée est de 75 mètres comme prescrit à l'article 29 du règlement de lotissement #15-675;

Attendu la présence de solution alternative, soit la construction d'un nouveau garage isolé ou le déplacement d'un garage isolé sur le lot 6 091 944 à la suite de la construction d'un bâtiment principal;

Attendu qu'en ce sens, la situation actuelle ne cause pas préjudice au demandeur;

Attendu l'écart important avec la norme quant à la profondeur minimale;

Attendu que l'acceptation de la demande implique une configuration non souhaitable du lot;

Attendu que l'acceptation de la demande peut nuire à la potentielle construction sur le lot 6 091 944 en raison de la présence du milieu humide, sa bande de protection, l'emplacement requis pour le champ d'épuration de première et de deuxième génération;

Attendu que lors de la réunion du 18 mai 2021, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation défavorable à cette demande de dérogation mineure;

En conséquence :

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu;

Que les membres du conseil municipal refusent la dérogation mineure visant à rendre réputée conforme un lot créé à même le lot #6 092 517 (rue des Cigales) dont la superficie de celui-ci est de 3 595,5 mètres carrés et la profondeur de 32,8 mètres alors que la superficie minimale exigée est de 4 000 mètres carrés et la profondeur minimale exigée est de 75 mètres comme prescrit à l'article 29 du règlement de lotissement #15-675.

Rés. #21-209
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;



No de résolution
ou annotation

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 1^{er} juin 2021, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu;

Que les membres du conseil municipal acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
2793, avenue Royale	Construction pergola	#21-113
20, rue du Rocher	Agrandissement résidence unifamiliale isolée	#21-114
18-20, rue du Poulin	Construction résidence unifamiliale jumelée	#21-115
3087, avenue Royale	Rénovation résidence unifamiliale isolée	#21-117
67, rue du Blé	Rénovation résidence unifamiliale isolée	#21-118
75, rue de Notre-Dame	Rénovation résidence unifamiliale isolée	#21-119
14, rue de la Sagamité	Rénovation résidence unifamiliale isolée	#21-121
94, rue de Notre-Dame	Rénovation résidence unifamiliale isolée	#21-122
99, rue de l'Île	Rénovation résidence unifamiliale isolée	#21-123
99, rue de l'Île	Construction bâtiment complémentaire	#21-124

Rés. #21-210
Règlement
#21-802
modifiant le
règlement sur
la gestion
contractuelle
#18-744

Il est proposé par madame Suzanne Demers et appuyé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu;

Que les membres du conseil municipal adoptent le règlement #21-802 modifiant le règlement #18-744 sur la gestion contractuelle concernant des mesures pour favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété.

Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Motion de
félicitations -
Gabrielle
Leclerc

Que les membres du conseil municipal adressent une motion de félicitations à Madame Gabrielle Leclerc pour l'organisation de la toute première édition de « La grande journée des petits entrepreneurs ». L'événement a attiré un grand nombre de jeunes et de moins jeunes citoyens et fût couronné d'un franc succès. L'objectif de la journée est de développer chez les jeunes :

- la confiance;
- la créativité;
- la débrouillardise;
- la persévérance.



No de résolution
ou annotation

Fin de la
séance

Levée de la séance à 20 heures 42.

Parise Cormier, maireesse

Martin Leith, secrétaire-trésorier